

COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOL
ARRETE DE VOIRIE
N° P92/2023

Arrêté permanent portant permis de stationnement et de circulation
Sur les voiries d'intérêt communautaire

Le Maire de la commune de CORNEILLA DEL VERCOL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le marché à bon de commande passé par la Communauté de communes Sud Roussillon

Considérant que l'entreprise PULL Francis (SAS) titulaire de ce marché, est amenée à travailler régulièrement et inopinément sur le domaine public communal de Corneilla-del-Vercol

Considérant que dans le cadre de ses compétences la communauté de communes Sud Roussillon est amenée à intervenir sur le territoire de la commune.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 :

Du **01 janvier 2024 au 31 décembre 2024**, l'entreprise **PULL Francis (SAS)** est autorisée :

- à procéder aux travaux d'entretien et d'aménagement
- à stationner

sur les voies d'intérêt communautaire

Article 2 :

Ces travaux pourront nécessiter les dispositions suivantes :

- stationnement : réservation d'un emplacement de stationnement sur le domaine public communal des véhicules de l'entreprise PULL Francis
- circulation : en cas de besoin la circulation sera, soit alternée soit neutralisée sur les voies où interviendront les véhicules de l'entreprise PULL Francis.
- déviation de la circulation : un itinéraire de déviation pourra être mis en place selon la nature des travaux

Article 3 :

La signalisation sera mise en place par l'entreprise PULL Francis.

Article 4 :

Le présent arrêté sera effectif pendant toute la durée du marché à bon de commande passé par la Communauté de communes Sud Roussillon pour les travaux pouvant affecter les voiries d'intérêt communautaire.

Article 5 :

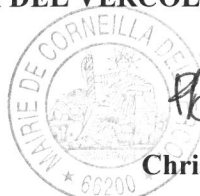
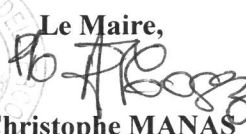
Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon
- Monsieur le Directeur de l'entreprise PULL Francis.

Article 6 :

Monsieur le maire de la commune de **Corneilla-del-Vercol**, Toutes les forces de police sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur

CORNEILLA DEL VERCOL, le 24 novembre 2023


Le Maire,

Christophe MANAS